

Homélie fête de la Trinité, 31 mai 2026

Cathédrale, Ministères institués

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Chers Frères et Sœurs,

Si vous regardez le ciel cette nuit, vous verrez la pleine lune !

En effet le dimanche de la Trinité arrive deux mois après Pâques et bénéficie, comme Pâques, de la pleine lune dans le ciel. C'est un symbole qui nous est donné : après la fête de Pâques, qui célèbre la résurrection de Jésus, et après la Pentecôte, où nous fêtons le don de l'Esprit Saint, voici que Dieu nous apparaît dans sa plénitude, comme une pleine lune qui éclaire le ciel de la nuit !

Dieu-Trinité, c'est le mystère de Dieu qui se donne. C'est Dieu qui a trois visages, trois manières d'être, trois hypostases, comme disent les Grecs, pour mieux se communiquer et se donner à nous. C'est Dieu, qui n'est pas perdu dans le lointain, mais qui est présent à nous comme Père, tel que Jésus nous le révèle ; comme frère, puisque Jésus est notre frère en humanité ; et comme Esprit, c'est-à-dire comme souffle divin, qui agit en nos cœurs et au cœur de toute l'humanité. C'est Dieu qui se fait de plus en plus proche : Père, frère, esprit.

Aujourd'hui il se fait proche de nous ici à la cathédrale, en cette messe où je confère les ministères institués à cinq hommes et femmes. Ces ministères laïcs sont au nombre de trois : le ministère de la parole de Dieu, ou lectorat ; le ministère de la prière communautaire ou acolytat ; et le ministère de l'évangélisation ou ministère de catéchiste.

Chers Marc, Françoise, Marie, Sabine et Fabian, vous vous engagez aujourd'hui après avoir reçu une formation adéquate ; vous vous engagez pour la vie, mais allez recevoir une mission précise limitée dans le temps, mission que je préciserai en fin de célébration au moment de l'envoi.

Les ministères que vous recevez sont conférés aux laïcs et s'appellent ministères institués, pour les différencier des ministères ordonnés, que sont ceux du diacre, du prêtre et de l'évêque. Les ministères institués vous permettent d'exercer, en tant que laïcs, une mission au nom de l'Église ; vous êtes envoyés par l'Église. En même temps, vous vivez chacun une vocation personnelle, qui relève de votre foi et de votre spiritualité.

Je remercie chacun de vous pour son engagement ecclésial et sa démarche de foi. Grâce à vous, nous découvrons la pluri-ministèrialité de l'Église. Les ministres de la parole de Dieu nous aident à lire et comprendre l'Écriture sainte. Les ministres de la prière communautaire nous aident à prier ensemble ; et les ministres de l'évangélisation annoncent l'évangile jusqu'aux périphéries de la société. Vous vivez ces ministères dans la collaboration mutuelle, avec le soutien de vos communautés et de vos proches, que je remercie aussi.

C'est une joie pour moi de voir que le diocèse de Liège peut bénéficier de l'apport de ces ministères. Nous sommes le premier diocèse de Belgique qui procède à ces institutions. Nous sommes pionniers en la matière. Ces ministères contribuent à construire la communauté chrétienne et l'ancrer davantage dans la foi. Comme l'écrit saint Paul aux Corinthiens (2 Co 13,13), « encouragez-vous, soyez d'accord entre vous, vivez en paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous ». Chaque fidèle contribue donc à la vie de la communauté chrétienne et les ministres laïcs encouragent leurs frères et sœurs à vivre dans la paix. Comme dit saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens : « Dans l'édification du Corps du Christ règne une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue des dons variés pour le

bien de l'Église à la mesure de ses richesses et des exigences des services (cf. 1 Co 12, 11) ». Le statut diocésain des ministères institués a été promulgué par moi-même le 17 septembre 2024. La réflexion s'est élaborée au cours de l'année 2023, avec l'aide active du professeur Henri Derroitte, de l'UCLouvain, que je remercie de tout cœur. La concrétisation se réalise donc trois ans plus tard. La formation et le suivi des candidats sont assurés par Mme Delphine Mirgaux, canoniste, et l'abbé Yves-Léopold Keuméni, vicaire épiscopal à la formation chrétienne. Je les remercie pour leur travail, eux et l'équipe qui les entoure. C'est donc un moment riche d'avenir pour notre diocèse que nous vivons aujourd'hui.

Et cela se fait le dimanche de la Trinité, une fête qui a été promue par l'évêque de Liège, Étienne en 920, pour honorer la Trinité et méditer sur son mystère. Lui aussi fut un pionnier, en matière de liturgie et de doctrine. La liturgie de cette fête nous fait découvrir combien la Trinité se révèle progressivement dans l'histoire. Dieu se révèle d'abord à Moïse dans le cadre fabuleux de la montagne du Sinaï, où il lui confie le décalogue et se définit comme « Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère, plein d'amour et de vérité » (Ex 34, 5). Ce Dieu d'amour, Jésus nous le manifeste concrètement. Comme dit l'évangéliste saint Jean : « Dieu a envoyé son fils dans le monde pour que, par lui, le monde soit sauvé » (Jn 3,16-18). Jésus nous envoie son Esprit. C'est pourquoi saint Paul peut conclure sa seconde lettre aux Corinthiens par les mots qui évoquent le Dieu trinitaire : « Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion de l'Esprit Saint soient toujours avec vous tous » (2 Co 13, 13). C'est une formule de bénédiction que nous utilisons toujours au début de l'eucharistie.

Donc, Frères et Sœurs, réjouissons-nous en cette fête de la Trinité et engageons-nous sur le chemin de l'amour, avec les nouveaux ministres institués. La fête de la Trinité, c'est vraiment la fête de Dieu avec nous, Dieu qui se donne à nous, jour après jour. Dieu se donne à nous sous un triple visage, sous la trinité des personnes divines et l'unité de leur nature divine. Ainsi la nature humaine à son tour est renouvelée et recrée par Dieu, elle est appelée à entrer en communion avec lui, jour après jour et pour l'éternité des temps.

Amen ! Alleluia !